

7 - SECURITE & PREVENTION

REFERENCE AS FORMATION

V - Secourisme 7V-001

OBJECTIF

Face à une situation d'accident, le Sauveteur Secouriste du Travail doit être capable de :

- Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et la sécurité du travail
- Protéger
- De Protéger à Prévenir
- Examiner
- Faire alerter ou alerter
- De faire alerter à Informer
- Secourir
- Utiliser le défibrillateur (DSA ou DAE) avec un maximum de réactivité et un maximum d'aisance

PUBLIC VISE

Tout public

PRE-REQUIS

Aucun

DURÉE en HEURES :

12h

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes
- Tout le matériel nécessaire pour cette formation est mis à disposition par le formateur : mannequin, couverture, accessoires, défibrillateur (DSA ou DAE)...
- 4 à 10 stagiaires

FORMACODE :

42829 (SST)

CERTIFICATION / EVALUATION

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail
Un certificat de SST sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation

NIVEAU : 0

Le sauvetage-secourisme du travail

- Qu'est-ce qu'un Sauveteur, Secouriste du Travail (SST)
- Rôle du SST dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise
- Faire le point sur les principaux accidents du travail
- Comprendre l'intérêt de la prévention des risques professionnels
- Maîtriser les articulations entre son action et celles des autres acteurs de la prévention en entreprise

Protéger

- Formation générale à la prévention :
- Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail)
- Supprimer ou isoler les risques persistants
- Cas particulier de protection des populations en cas d'alerte : la sirène

De protéger à prévenir

- Repérer des dangers dans une situation de travail.
- Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- Imaginer, à partir de ces observations; les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés
- Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s)
- Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection définies précédemment

Examiner

- Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre
- Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre

Faire alerter ou alerter

- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention
- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
- Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte
- Donner à la personne choisie les consignes et les informations pertinentes pour assurer une transmission efficace du message d'alerte

De faire alerter à informer

- Rendre compte sur les dangers identifiés (ou sur les situations dangereuses repérées) et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise

Secourir

- La défibrillation « semi-automatique » ou « automatisée externe » (historique)
- L'arrêt cardio-respiratoire
- La chaîne de survie
- La réanimation cardio-respiratoire
- Le défibrillateur
- Procédure opérationnelle d'utilisation du DSA ou du DAE
- Conditions d'utilisation (sécurité)
- Recueil et transmissions de données
- Cas concrets

Risques spécifiques

DES CONSEILLERS A VOTRE ECOUTE